

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2023

Référence
3-9

Objet de la délibération
Versement subvention communale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
23/03/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Mention exécutoire
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : Et publication ou notification du :

L'an 2023 et le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de BRUCHON Jean-François, Maire

Présents : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, DEMAREST Frédérique, LAGORCE Patricia, LAGUERRE Sophie, POULY Nicole, RICHARD Gaëlle, ROUQUET Martine, MM : BRUCHON Jean-François, CHARRUAU Michel, CHAUMET Florian, DION Christian, FOUQUET Ludovic, MARQUET Éric, SADRY Pascal, TORCHEBOEUF Benoit

A été nommé(e) de séance :

Objet : Versement subvention aux associations communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

Associations	Subvention
Les nouvelles de Boutiers	2 500,00
Total	2 500,00

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver les subventions ci-dessus énoncées au titre de l'année 2023,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Jean-François BRUCHON



Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.